

Signature d'une convention de coopération dans le domaine de la recherche minière

L'Agence Nationale des Activités Minières (ANAM) a signé en date du 17 décembre 2020, une convention de coopération dans le domaine de la recherche minière avec l'Office National de Recherche Géologique (ORGM) et cela dans le cadre de la mise en œuvre du programme national d'exploration minière 2021-2023.

Présidée par Monsieur Mohamed ARKAB, Ministre des Mines, cette cérémonie a vu la signature de la convention de coopération entre le Président du Comité de Direction de l'ANAM, Monsieur Smail EL DJOUZI et le PDG de L'ORGM, Monsieur Yahia AZRI et cela en présence de plusieurs cadres des organismes du secteur minier.





Deux communications ont été présentées lors de cette évènement, la première portait sur : le potentiel minier national (ressources minérales sur le territoire national) et présentée par Monsieur AOULI, conseiller expert au niveau de l'ANAM. La deuxième communication avait pour titre : programme de recherche minière 2021-2023 et a été présentée par Monsieur ABCHICHE, directeur de la recherche minière et membre du comité de direction de l'ANAM.



Intervenant à cette occasion, le ministre des Mines a indiqué que cette convention destinée à la mise en œuvre du programme national de recherche et de prospection minière pour la période 2021-2023 comprend 26 projets d'exploitation de 13 matières minérales réparties sur 17 wilayas pour un investissement global de 4,8 milliards DA. Pour M. ARKAB, les réserves extraites n'étant pas renouvelables nécessite la relance de la recherche minière afin de réduire voire de cesser l'importation des produits miniers et de reformer les réserves à travers leur exploitation.



« Il s'agit également d'approfondir les connaissances dans les secteurs géologique et minier ainsi que la recherche et la promotion de nouveaux horizons pour l'investissement tout en élargissant la base minière du pays », a-t-il expliqué, renforcer la capacité géologique et les ressources minérales à travers des approches et des techniques nouvelles et modernes de promotion, ainsi que la structuration des zones pour des exploitations diverses qu'elles soient artisanales ou industrielles

M. ARKAB a en outre relevé l'intérêt d'impliquer le monde de la recherche universitaire pour mener à bien ce programme de prospection et d'exploitation, citant la convention-cadre paraphée récemment par son département ministériel avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

"De nombreux laboratoires du secteur de l'Enseignement supérieur à travers le territoire national vont collaborer avec nous dans ce secteur afin de parvenir à prospecter et à explorer rapidement les différents gisements", a-t-il annoncé.